

REGLEMENT DU GRAND TIRAGE AU SORT « WOMEN DO SCIENCE »

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

CASIO France ci-après la « société organisatrice » dont le siège social est situé au 23 avenue Carnot, Immeuble Iliade – Bât A, 91300 Massy en France.

Organise du 06 mars 2023 à 8h00 au 30 septembre 2023 à 23h59, un grand tirage au sort gratuit sans obligation d'achat intitulé : « **Grand tirage au sort Women do Science** » (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à ce grand tirage au sort est gratuit et ouvert à tout enseignant de science, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant en France, à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours. Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

La participation pourra être faite en ligne à l'adresse <https://www.casio-education.fr/#newsletter>, en complétant le formulaire d'inscription à la Newsletter CASIO Education, comme suit :

- Compléter l'ensemble des champs du formulaire,
- Cocher la case « J'adhère à la communauté CASIO... »
- Cliquer sur « Je m'inscris »

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne - même nom, même prénom, même adresse électronique - pendant toute la période du jeu.

ARTICLE 4 – DÉSIGNATION DES GAGNANTS

30 gagnants seront choisis dans les 7 jours ouvrés après le jeu concours (entre le 02/10/2023 et le 08/10/2023).

Les gagnants seront contactés sur l'adresse email de leur participation par la société organisatrice 1 semaine au plus tard suivant la sélection des gagnants, lui (leur) confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier.

ARTICLE 5 – DOTATIONS

Le grand tirage au sort est doté des lots suivants, attribués après tiré au sort les 30 gagnants par la société organisatrice. Chaque gagnant remporte un seul lot.

- Une calculatrice CASIO Graph 90+E et sa coque personnalisée à l'effigie de Nerea Luis ou Clara Grima.

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. La société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ÉLIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 7 : DONNÉES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel sont recueillies pour l'ensemble des participants. Ces données ne sont utilisées que pour le grand tirage au sort si le participant n'a pas souscrit à la newsletter CASIO.

Ces données ne pourront être utilisées à d'autres fins et seront conservées pendant la durée strictement nécessaire à leurs finalités à l'exception des données dont la durée de conservation minimum résulte d'une obligation légale ou réglementaire ou de l'extinction d'un délai de prescription.

Si le participant a souscrit à la Newsletter CASIO, alors les données seront utilisées à des fins d'envoi de courriels personnalisés et individualisés, conformément à mes intérêts, ou de traitement de ma demande, notamment en ce qui concerne le suivi, le marketing et le profilage (détails présentés dans la Politique de Confidentialité). Les données personnelles seront conservées durant une durée maximale de 3 ans. Les données

personnelles ne seront partagées qu'avec les entités du groupe CASIO et nos sous-traitants agissant conformément à nos instructions et à notre politique de confidentialité. Les données sont transférées au sein du groupe CASIO à CASIO Tokyo conformément à la Décision d'adéquation de la Commission européenne du 23 janvier 2019. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, effacement, de limitation, ou retirer votre consentement à tout moment en écrivant à protectiondesdonnees@casio.fr. En cas de litige, vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter notre politique de confidentialité (<https://www.casio-education.fr/donnees-personnelles/>)